

Hiver 2026

Le Touvet

JOURNAL MUNICIPAL



**Le Touvet Animations
de février inclus**

Un nouveau Conseil Municipal des Enfants
Les élections municipales 2026
Touvet Animations de février


LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Sommaire

Édito.....	p.3
À la Une : le nouveau Conseil Municipal Enfants	p.4
Vie d'ici.....	p.6
Infos mairie	p.9
Solidarités/CCAS	p.13
Enfance jeunesse.....	p.16
Démocratie locale	p.18
Cadre de vie	p.19
Environnement.....	p.22
Infos territoire	p.25
Vie locale / Petites annonces	p.27
Tribunes d'expression	p.28
Touvet Animations février	p.29
Infos pratiques	p.31

Journal Municipal du Touvet - Hiver 2026 / Directeur de la publication : Adrian Raffin / Rédaction : Axelle Viviani, élus municipaux / Photos, illustrations : mairie du Touvet, Pierre-Antoine Rigout, Alain Raffin, ©AdobeStock, frelonsasiatiques.fr, France Judo. Conception et mise en page : Axelle Viviani Impression janvier 2026 en 1750 exemplaires, par Imprimerie Champagnac. Distribution : mairie du Touvet.



Édito

Bientôt, l'hiver touche à sa fin et nous pouvons nous retourner sur ces quelques mois qui viennent de passer.

Les occasions de se retrouver ont été nombreuses : repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), distribution des colis aux personnes âgées, marché de Noël du Sou des écoles, visites de quartier, soupe de saison au Bresson, cérémonie du 11 novembre, ... ces temps collectifs et conviviaux sont dans l'ADN de notre village.

Sur le plan des solidarités, le CCAS a fait avancer deux sujets majeurs : l'adoption d'un nouveau règlement pour les aides sociales facultatives et de critères pour l'attribution de logements sociaux. Structuration et transparence, toujours.

Le renouvellement du conseil municipal des enfants a également constitué un moment marquant. L'engouement de nos jeunes pour ce temps démocratique est rafraîchissant, tout comme leurs idées pour le village.

La structuration des services de la mairie s'est poursuivie, avec notamment l'arrivée de nouveaux agents et un travail approfondi sur les risques professionnels. Résultat : l'absentéisme a entamé sa décrue en 2025, en baisse de 13% sur une année.

Les travaux du bas de la Grande-rue se sont poursuivis. La réflexion sur les circulations également. Notamment au niveau du carrefour de la Conche, comme nous nous y étions engagés. Ces sujets structurants devront être discutés avec vous dans les mois qui viennent.

Et le printemps qui débute ? Il sera marqué en premier lieu par un temps démocratique important puisque vous serez appelés aux urnes pour choisir l'équipe municipale qui vous représentera pour les 6 à 7 ans qui viennent. J'invite chacun à participer aux scrutins les 15 et 22 mars prochains et contribuer ainsi, à faire vivre la démocratie locale au Touvet.



Bien à vous,

Adrian Raffin

Maire



À la Une : Un nouveau Conseil

PROJET
ÉDUCATIF
LE TOUVET



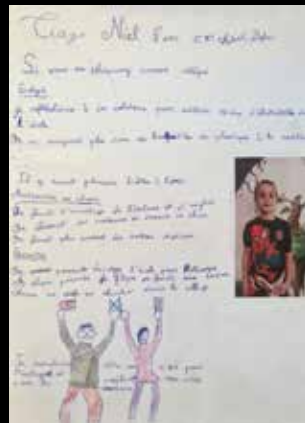
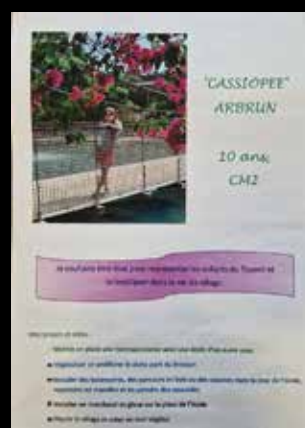
Vendredi 21 novembre 2025, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la commune du Touvet ont participé à l'élection de leur nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME), pour un mandat de deux ans.

Comme lors d'une véritable élection, les jeunes candidats ont mené une campagne en amont. Des affiches électorales, réalisées par leurs soins, ont été exposées à l'école élémentaire. Le jour du scrutin, chaque classe s'est rendue à la mairie afin de voter dans des conditions officielles. Munis de leur carte électorale, les enfants sont passés individuellement par l'isoloir avant de glisser leur enveloppe dans l'urne transparente.

À 16h15, les résultats ont été proclamés dans la cour de l'école, suscitant de grandes joies chez les élus, mais aussi quelques déceptions, vite compensées par l'enthousiasme collectif.



21 candidats courageux et motivés ont fait campagne !



Municipal des Enfants



Le nouveau Conseil Municipal des Enfants s'est réuni pour la première fois vendredi 28 novembre, dans la salle du conseil municipal. Les 12 jeunes élus (deux filles et deux garçons par niveau de CE2, CM1 et CM2) ont reçu leur écharpe tricolore des mains du maire, un moment fort en émotion en présence également de Dou-nia Azzi et Sandrine Gauchon, élues animant le CME.

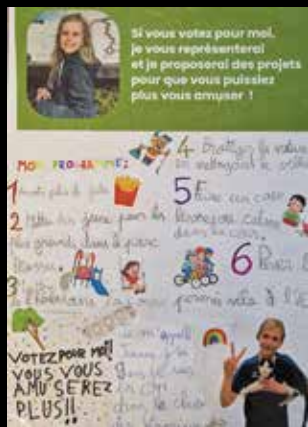
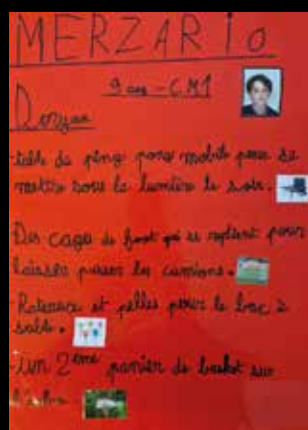


Les élèves de CM2 poursuivront leur engagement lors de leur entrée en 6^{ème}, pour la seconde année de leur mandat.

Très rapidement mis en action, les membres du CME ont participé dès le 7 décembre à la remise des colis de Noël aux personnes âgées, puis au repas de Noël le 9 décembre, avant d'être présents lors des vœux du maire à la population le 12 janvier.



Une nouvelle aventure citoyenne débute donc pour ces jeunes élus, placée sous le signe de la réflexion, de l'échange et de la réalisation de beaux projets au service du village.



Ça s'est passé au Touvet

Espace de gratuité le 4 octobre

Un moment convivial et utile à tous pour donner, prendre, ou simplement se rencontrer.

"Êtes-vous livres samedi" le 4 octobre et le 8 novembre

Le rendez-vous régulier pour parler de ses lectures dans une ambiance conviviale.

Inauguration de l'hôtel à insectes le 11 octobre

Belle réussite du Conseil Municipal des Enfants avec la réparation et l'installation de cet hôtel à insectes dans le verger du parc Plaussu.

Soupe de Saison au Bresson le 11 octobre

Dans le cadre du Mois de la transition alimentaire, un événement convivial autour de la préparation d'une soupe à partir de produits locaux. Petits et grands ont cuisiné ensemble en extérieur – épluchage, découpe et cuisson – avant de partager une dégustation collective. Un film d'animation était également proposé aux enfants. Un franc succès, rassemblant de nombreuses familles dans une ambiance chaleureuse et participative.

Prêts de vélos à assistance électrique le 11 octobre

Les Touvetains ont répondu à la proposition du SMMAG en louant 7 vélos à assistance électrique gratuitement.

Fête de la science à la bibliothèque le 11 octobre

Une matinée d'animations dédiée à l'intelligence sous toutes ses formes, autour de trois axes : les intelligences multiples, l'intelligence artificielle et l'intelligence du vivant. Les participants ont découvert la théorie des intelligences multiples à travers une exposition et des jeux vidéo, exploré le fonctionnement et les biais de l'IA grâce à des jeux et à la création d'histoires illustrées, puis mis en lien inventions humaines et modèles naturels. Des tables de livres thématiques accompagnaient chaque pôle, et un espace de coloriages était proposé aux plus jeunes.

Réunions de quartier le 14 octobre (la Bayette) et le 15 novembre (quartier gendarmerie)

Encore une occasion d'échanger librement avec les élus.

"Bébés" à la bib le 18 octobre

Un rendez-vous bibliothèque pour les tout-petits !

Jour de rugby le 22 octobre

Le site du Bresson a accueilli la première animation du "Jour du rugby", un après-midi inclusif et ludique organisé par le FCG avec le soutien du Département de l'Isère, réunissant jeunes, familles et personnes en situation de handicap autour d'ateliers sportifs adaptés en présence de joueuses et joueurs de haut niveau.

Repas partagé le 26 octobre

Un temps convivial de partage à la Maison des Associations.





Cérémonie du 11 novembre

Une foule d'habitants réunis pour commémorer la fin de la Grande Guerre.

"Les petits numériques" : "crime o'clock sur switch" le 12 novembre

Les petits détectives voyageurs dans le temps ont pu résoudre le crime avant qu'il n'arrive à la bibliothèque...

Le temps des histoires à la bibliothèque le 15 novembre

Des histoires bien mystérieuses écoutées attentivement.

Escape game "3615 Enigma" à la bibliothèque les 22 et 29 novembre

Deux sessions passionnantes pour résoudre des énigmes en équipe.

Ciné-Mômes à la bibliothèque le 26 novembre

Projection du film d'animation "Dilili à Paris" de Michel Ocelot.

Gresiblues le 27 novembre

Suite à une belle édition au Touvet le 29 juin, présentation des bilans moraux et financiers aux partenaires et élus au Cheylas.

Remise du chèque à Agaro le 27 novembre

C'est dans la salle du conseil municipal que le chèque de 9360€ récoltés grâce à la zumba rose organisée par l'association Step by Step a été remis à Mme Mireille Mousseau, présidente d'Agaro (Association grenobloise d'aide et de recherche en oncologie)

Vœux à la population le 12 janvier



À ne pas manquer

Spectacles à l'espace Paul Jargot.

Inscriptions avant le 28 février pour :

"Feu la Forêt", Cie Le Chant des pistes, vendredi 13 mars à 19h30 et "Le Bruit des pierres", Collectif maison Courbe, vendredi 27 mars 19h30.

Grâce au partenariat entre la commune et l'espace Paul Jargot de Crolles, bénéficiez de places de certains spectacle à seulement 9€ ! Inscrivez-vous à la mairie, puis achetez vos places à l'Espace Paul Jargot en précisant que vous êtes de la commune du Touvet !

Élections municipales les 15 et 22 mars

Dans votre bureau de vote (mairie ou école maternelle).

Commémoration : jeudi 19 mars à 18h

À la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
RDV : place de l'École devant le Monument aux Morts.

Vogue : week-end des 11 et 12 avril 2026

Retrouvez manèges, sensations fortes, gourmandises et bonne ambiance pour la traditionnelle Vogue du Touvet

Marché de producteurs RCTPG : 27, 28 février, 1^{er} mars

Le célèbre Marché des Producteurs du Touvet organisé par Rugby Club Touvet Pontcharra revient pour sa 25^e édition à la salle du Bresson au Touvet : près de 60 producteurs, restauration sur place. Mêmes tarifs que 2025 (4 € ou 3 € avec réduction, verre de dégustation inclus).

Portes ouvertes du Pôle Enfance : jeudi 5 mars 18h30

Un temps pour les parents et futurs parents pour rencontrer les professionnels de la petite enfance et découvrir les locaux.

Carnaval du Sou des écoles samedi 21 mars

Préparez vos plus beaux déguisements !



Vie d'ici



Le Touvet a joyeusement fêté la fin d'année



Installation des décorations dans le village

Les décorations ont été installées par les services techniques à partir de la dernière semaine de novembre. ✨

La décoration des bassins et lavoirs par les habitants ✨

Bravo aux habitants qui ont participé à la décoration du village!

Remise des colis de Noël le 5 décembre

Les personnes les plus âgées n'ayant pas souhaité participer au repas de Noël ont pu recevoir leur colis de Noël à la mairie des mains des élus, dont celles des enfants du CME.

Repas de Noël le 7 décembre

L'ambiance était chaleureuse au Bresson le dimanche 7 décembre où les aînés de la commune se sont retrouvés pour un repas en musique en présence des enfants du Conseil Municipal des Enfants. ❄️

Le concert de Noël le 12 décembre

La traditionnelle chorale a fait salle comble à l'église le 12 décembre mêlant les chœurs de la chorale du Touvet, des Grappashows et des résidents du foyer de Lumbin. L'occasion aussi de se retrouver autour d'un bon vin chaud et de crêpes sur la place.

Le marché de Noël le 14 décembre

Une belle édition du marché de Noël organisé par le Sou des Écoles.

Boum du périscolaire le 19 décembre ✨

Beaucoup d'énergies à la boum de fin d'année préparée par les animateurs du périscolaire!

Spectacle "Les Grappawoods" le 17 décembre ✨

Un spectacle époustouffant réalisé par les enfants des Grappaloups du mercredi sur le thème du cinéma.

Fête du multi accueil le 19 décembre

Un joli temps entre agents, parents et enfants avant de se quitter pour les vacances.



Ressources humaines

Bienvenue aux nouveaux agents



Stéphanie Havart Maxime Givaudan Quentin Hugard

La commune a accueilli récemment de nouveaux agents venus renforcer ou remplacer les équipes en place.

Stéphanie Havart a rejoint la collectivité le 24 novembre 2025 en tant que chargée de la vie économique, associative et des manifestations.

Depuis le 1^{er} octobre, Axel Rodriguez a intégré le multi-accueil en tant qu'apprenti en alternance CAP Petite Enfance.

Les services techniques se sont également étoffés le lundi 12 janvier avec l'arrivée de Maxime Givaudan, chef d'équipe, et de Quentin Hugard, agent technique polyvalent (avec orientation espaces verts).

La municipalité leur souhaite la bienvenue et une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions au service des habitants.



Risques professionnels : en route vers le "DUERP"

Les accidents de travail sont malheureusement encore fréquents et un certain nombre peuvent être évités ! Au-delà des enjeux évidents de sécurité et de santé des agents, les enjeux sont aussi sociaux, financiers et juridiques (responsabilité civile et/ou pénale de la collectivité).

Depuis 2001, chaque commune a l'obligation de formaliser un "DUERP" : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Au Touvet, cette démarche a été entreprise au printemps 2025 avec l'appui du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) dans le cadre d'une convention.

Tous les services se sont collectivement mobilisés à l'automne pour identifier et évaluer, dans chaque "unité de travail", les risques existants. Ce travail long et très fin était essentiel pour identifier les propositions et mesures de prévention adaptées.



Grâce à cette phase de terrain, le futur plan d'action (PAPRI Pact) est en cours de réalisation et constituera la phase opérationnelle de la démarche.

Ensuite, grâce à une "convention pour la mission d'inspection" signée avec le CDG38, un agent chargé de la fonction d'inspection contrôlera, entre autres, les conditions d'application des règles définies dans la partie Santé et Sécurité du code du travail et proposera toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

À noter que cette démarche n'inclut pas les risques psycho-sociaux (dits "RPS") qui seront traités à part, toujours en lien avec le CDG38.

Enfin pour information, la commune a également signé avec le CDG38 une convention "dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes". Ce dispositif se décline à deux niveaux : le recueil des signalements par le CDG38 et la rédaction d'un pré-rapport avec caractérisation après deux entretiens ; l'audition des acteurs impliqués et le recueil écrit des témoignages dans l'objectif de réaliser un rapport de synthèse à destination de l'employeur.

Recensement citoyen à 16 ans

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Le recensement citoyen est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger et même en cas de participation au SNU (Service National Universel).

Il doit intervenir entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Au-delà, une régularisation demeure possible jusqu'à 25 ans.

Si vous avez acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

1 ^{er} trimestre 2026	2 ^e trimestre 2026	3 ^e trimestre 2026	4 ^e trimestre 2026
Nés en janvier 2010 février 2010 mars 2010	Nés en avril 2010 mai 2010 juin 2010	Nés en juillet 2010 août 2010 sept 2010	Nés en oct 2010 nov 2010 déc 2010

Comment faire?

Rendez-vous à la mairie de votre domicile avec carte d'identité ou passeport en cours de validité ou tout autre document justifiant de la nationalité française, livret de famille des parents, justificatif de domicile. Les mineurs peuvent effectuer ces démarches seuls. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver soigneusement car la mairie ne délivre pas de duplicata. En cas de perte, contacter le CSNJ (Centre du Service National et de la Jeunesse de Varces). Elle est valable jusqu'à 17 ans pour le permis de conduire et 18 ans pour les examens scolaires.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La JDC est obligatoire pour les filles et les garçons et s'effectue à partir de 17 ans et 3 mois. Aucune démarche n'est nécessaire. Il suffira de créer un compte sur "majdc.fr" seulement après avoir reçu un mail d'information du CSNJ.

Une convocation vous sera alors notifiée dans votre espace 21 jours avant la date de la JDC. En cas de non création de compte, celle-ci sera envoyée par voie postale. Un certificat de participation sera remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour plus d'information : Centre du Service National et de la Jeunesse de Varces (CSNJ)

Accueil téléphonique uniquement : 09 70 84 51 51 du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 de 13h à 16h ; le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h

<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>

Permanences mutuelle communale



La commune a noué un partenariat avec la mutuelle de proximité "Entrenous", dont le siège social est basé à Chambéry.

Grâce à ce partenariat, les habitants du Touvet, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, peuvent accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix est proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés.

Les prochaines permanences auront lieu à la mairie les lundis 16 mars et 20 avril de 14h à 17h.

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le 09.69.39.73.38.

Dégradations sur l'espace public : rappel au respect

Si la soirée du 31 octobre a été, pour beaucoup d'enfants, un moment festif et convivial, elle a malheureusement aussi été marquée par des dégradations de l'espace public.

Plusieurs arbres du parking situé à proximité de l'école maternelle ont été gravement saccagés, coupés vraisemblablement à coup de machette... De nombreux habitants ont alerté la mairie et fait part de leur consternation. La commune a immédiatement réagi en portant plainte contre ces actes gratuits, violents et coûteux pour la collectivité.

Par ailleurs, d'autres incivilités ont été constatées au Clos Schmitt, notamment la dégradation de murs en pierres.

L'arrachage du lierre, qui contribue à la stabilité de ces murs, met aujourd'hui leur solidité en danger. Le dépôt sauvage d'objets, tels que des palettes, sur l'espace public a également été relevé.

La municipalité rappelle que le respect des biens publics est l'affaire de tous. Ces comportements portent atteinte au cadre de vie des habitants et mobilisent des moyens humains et financiers qui pourraient être consacrés à des projets utiles à l'ensemble de la population.



Ménage à l'élémentaire : des progrès en cours

Les enseignants de l'école élémentaire ont fait part à la mairie de leur mécontentement concernant l'entretien de l'école en mettant en évidence des retards dans le ménage quotidien. Cette situation a suscité des exaspérations légitimes. La commune a reconnu et regretté l'existence de ces dysfonctionnements.

Dans un premier temps, les plannings d'intervention ont été revus et l'encadrement renforcé pour concentrer les interventions notamment sur les sanitaires.

Afin d'apporter des solutions durables, la commune va étudier précisément les besoins en nettoyage de ses différents équipements pour mieux calibrer le temps de travail nécessaire ainsi que le nombre d'agents requis pour assurer un ménage efficace et régulier.

L'objectif est clair :

améliorer la qualité de l'entretien dans l'ensemble des équipements communaux, dans le cadre des moyens financiers disponibles.

Respect de la loi Egalim : des barquettes en question ?

Afin de se conformer à la loi Egalim, qui encadre notamment l'usage de barquettes destinées à la réchauffe des aliments dans les cantines scolaires, des fabricants proposent aujourd'hui des contenants conçus à partir de matériaux d'origine végétale, notamment à base de cellulose.

Ces solutions, présentées comme des alternatives plus vertueuses sur le plan environnemental, ont fait l'objet de questionnements quant à leur composition dans le cadre d'un reportage de France Télévision diffusé en septembre 2025.

Alertée suite à ce reportage, la commune a immédiatement interrogé le prestataire de restauration scolaire, qui confirme utiliser des barquettes conformes à la réglementation en vigueur.

Afin d'approfondir ce sujet, qui concerne de très nombreuses cantines en France, la commune a interrogé l'ensemble des services de l'État concernés, afin de recueillir leurs analyses et positions. Le député de la circonscription, Jérémie Iordanoff, a également été interpellé et est intervenu auprès des ministres compétents.



Place Libre : une nouvelle association pour porter le festival

Depuis douze ans, la commune du Touvet vit au rythme de la création artistique à chaque fin d'été. Le festival Place Libre, devenu un rendez-vous incontournable, transforme rues et places du village en scènes à ciel ouvert pendant trois jours. L'édition 2025 confirme l'engouement du public. Avec près de 3 000 visiteurs, le festival a une nouvelle fois attiré bien au-delà des frontières communales, preuve de son ancrage et de son rayonnement croissant. Un succès qui repose en grande partie sur une équipe d'habitants bénévoles, investis depuis des années dans l'organisation, l'accueil des artistes et la logistique.

Pour accompagner le développement du festival, une nouvelle étape vient d'être franchie : les bénévoles ont décidé de créer une association dédiée, également baptisée Place Libre, afin de prendre en charge l'organisation du festival. Une évolution logique qui permet de clarifier les rôles, de faciliter la gestion administrative et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour l'événement. Cette association est gouvernée sous une forme collégiale, avec 14 co-président(e)s composant le Conseil d'Administration Collégial.

La municipalité, de son côté, reste pleinement engagée. Elle continuera de soutenir le festival par l'attribution d'une subvention et l'implication des agents, affirmant ainsi son attachement à ce temps fort culturel et à la dynamique citoyenne qui le porte.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe ?

**N'hésitez pas à contacter l'association,
toujours à la recherche de nouvelles énergies !
asso.placelibre@gmail.com**

FESTIVAL
PLACE LIBRE
Arts dans les Rues

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux et les délibérations sur le site de la commune www.letouvet.com rubrique vie municipale.



Conseil municipal du 17 septembre 2025

Intercommunalité

- CCLG - Transfert de compétence : domaine nordique du Barioz.
- CCLG - Transfert de compétence : Funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet.
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour la réalisation de travaux au niveau de la Grande Rue.

Finances - Budget

- Délibération DM n°2 - Finances.

Ressources humaines

- Création d'un poste en contrat d'apprentissage.
- Mise à jour du tableau des effectifs.

Urbanisme - Aménagement

- Mise à jour du droit de préemption urbain simple (DPU).
- Instauration du droit de préemption urbain renforcé (DPUR)
- Délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) simple et renforcé à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné dans la zone d'activités économiques du Bresson.
- Délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) simple et renforcé à la communauté de communes Le Grésivaudan dans la zone d'activités économiques intercommunale du Bresson.
- Cession de foncier communal (cure) au Diocèse de Grenoble.
- Acquisition de foncier forestier - Abrogation de la délibération n°2025-46
- Garantie d'emprunt à Alpes Isère Habitat – Projet 14 logements locatifs sociaux chemin de Carcet.

Vie associative et participation citoyenne

- Subventions aux associations année 2025.

Éducation / Enfance / Jeunesse :

- Dénomination Bibliothèque "BCD" École Élémentaire.

Conseil municipal du 12 novembre 2025

Mandats spéciaux et frais des élus

- Mandat spécial dans le cadre du Congrès des Maires 2025 et prise en charge des frais d'inscription du Maire, Adrian RAFFIN.

Ressources humaines

- Poste en contrat d'apprentissage : mise à jour de l'organisme et du coût de formation suite à l'adoption de la délibération n° 2025_53.
- Délibération instaurant la participation de la collectivité à la PSC Santé des agents dans le cadre de la labellisation au 1er janvier 2026.
- Mise à jour du tableau des effectifs.

Éducation / Enfance / Jeunesse

- Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles pour l'année scolaire 2024-2025.

Énergies

- Validation du Plan Pluriannuel d'Investissement n°2 (PPI2) avec Enedis.

Urbanisme – Aménagement – Agriculture

- Déclassement du domaine public de la parcelle AL 261 (ancienne gendarmerie).
- Acquisition de foncier agricole et forestier.
- Adhésion de la Commune du Touvet au "Réseau Climat Positif Mondial" et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'engagement de la collectivité.

Conseil municipal du 9 décembre 2025

Affaires générales

- Création d'un service "objets trouvés".
- Autorisation au Maire de communiquer un accord de principe à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour le lancement d'une étude préalable à l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Finances – Budget

- Convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) – 2025/2028.
- Décision Modificative n°3.
- Ouverture crédits 2026 (investissement).

Ressources humaines

- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Création d'un poste en alternance dans le cadre d'un BPJEPS.

Intercommunalité

- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au domaine de ski nordique du Barioz à la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG).
- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la communauté de commune Le Grésivaudan (CCLG) concernant le funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet



Le CCAS du Touvet adopte un nouveau règlement pour les aides sociales facultatives

L'aide sociale dite "facultative" relève de la libre initiative d'une collectivité. Elle vise à répondre à des besoins ponctuels ou exceptionnels, non couverts par l'aide dite "légale" qui est un droit garanti par la loi (ex : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH),...)

Lors de sa séance du 14 novembre 2025, le CCAS du Touvet a adopté un nouveau règlement encadrant l'attribution des aides sociales facultatives. Cette décision s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer la solidarité locale tout en garantissant équité, transparence et respect de la dignité des bénéficiaires.

Ce règlement, fondé sur le Code de l'Action Sociale et des Familles, vise à harmoniser et formaliser les règles d'attribution de ces aides. Il définit un cadre clair pour l'instruction des demandes, la prise de décision et le suivi des aides accordées, dans la limite des crédits votés chaque année au budget du CCAS.

Parmi les principales dispositions, le texte précise la composition et le fonctionnement de la commission permanente chargée d'examiner les dossiers, les conditions d'éligibilité des demandeurs ainsi que les modalités de calcul du "reste à vivre". Il prévoit également une procédure d'urgence permettant au président du CCAS d'accorder une aide exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 200 €, afin de répondre rapidement à des situations particulièrement difficiles.

Les aides visent à répondre à des besoins ponctuels ou exceptionnels, sur la base d'une évaluation sociale et financière approfondie, incluant le calcul du reste à vivre.

Les aides possibles comprennent notamment : aide alimentaire d'urgence, aide financière exceptionnelle, prêt sans intérêt, aide à la mobilité, aide culturelle et aides spécifiques à la jeunesse. Sont exclues les dettes professionnelles, privées ou fiscales.

Les demandes doivent être instruites par les assistantes sociales, avec un dossier complet (budget, évaluation sociale, justificatifs). La commission peut décider d'un accord (total ou partiel), d'un ajournement ou d'un refus motivé.

Un bilan annuel des aides attribuées sera présenté au Conseil d'Administration, assurant ainsi un suivi transparent de la politique sociale menée.

Un nouveau directeur au CCAS du Touvet

C'est officiel !

Philippe Daniel, recruté en décembre 2024 en tant que responsable du service Enfance-Jeunesse, a pris, en plus, ses fonctions de directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Touvet en septembre 2025.

Le CCAS est un établissement public disposant de son propre budget et d'un conseil d'administration dédié. Au Touvet, il joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sociale de la commune.

Il assure notamment la gestion des services de la petite enfance, l'accompagnement des personnes âgées, l'attribution des aides sociales facultatives ainsi que les actions liées au logement.

Par son expérience et sa connaissance des services municipaux, Philippe Daniel aura pour mission de poursuivre et de renforcer les actions du CCAS au service des habitants, en lien étroit avec les élus et les partenaires locaux.

Point d'infos logement social

La commune du Touvet compte sur son territoire des logements sociaux gérés par trois bailleurs sociaux : Alpes Isère Habitat, la SDH – Société Dauphinoise de l'Habitat et Pluralis.

Pour accéder à un logement social, toute personne doit obligatoirement déposer une demande de logement social, qui constitue l'unique point d'entrée dans le dispositif. Cette demande peut être effectuée :

► Soit en ligne, via le portail national : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

► Soit par le dépôt d'un dossier auprès de la mairie.

Les personnes relevant du dispositif dit du "1 % logement", par l'intermédiaire de leur employeur, peuvent également déposer un dossier auprès d'Action Logement via le site suivant : <https://www.actionlogement.fr/le-logement-social>. Cette démarche complémentaire peut permettre d'élargir les possibilités d'accès à un logement social.

Les logements sociaux sont attribués par une commission d'attribution indépendante, sur la base des candidatures transmises par les organismes disposant d'un droit de réservation, appelés "réservataires".

Un réservataire est un acteur institutionnel (Action Logement, Département, intercommunalité, État ou bailleur social) qui, en contrepartie de son intervention financière ou foncière dans une opération, est habilité à proposer des candidats à la commission. La décision finale d'attribution relève exclusivement de cette commission.

Situation exceptionnelle au Touvet en 2025/2026

À la suite du déménagement des familles de gendarmes dans les locaux dédiés de la nouvelle gendarmerie, les logements sociaux qu'ils occupaient chemin de Carcet ont été libérés. Aussi, une nouvelle résidence d'Alpes Isère Habitat, chemin de Carcet, est, au moment de la rédaction de ce journal, en cours de livraison.

La commune du Touvet n'est pas réservataire de ces logements. Les réservataires sont Action Logement, le Département, la Communauté de communes et le bailleur social Alpes Isère Habitat. À ce titre, la commune ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire sur l'attribution des logements. En revanche, lorsque les réservataires la sollicitent, la commune peut proposer des candidats dont les dossiers sont complets.

Des critères transparents décidés par le CCAS

Ces propositions sont établies sur la base de nouveaux critères adoptés le 14 novembre 2025 par le conseil d'administration du CCAS, garantissant un traitement équitable et transparent des demandes. Les dossiers ainsi constitués sont transmis aux réservataires, seuls habilités à les présenter en commission d'attribution. Dans ce cadre, la commune travaille en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les partenaires institutionnels et, par l'intermédiaire du CCAS, identifie et relaie certaines situations sociales, notamment lorsqu'elles présentent un caractère d'urgence.

Exemples de priorités de situations adoptées par le CA du CCAS :

- **Très forte priorité** : logement indigne ou dangereux, violences, traite/prostitution, absence totale de logement (surtout avec enfants).
- **Forte priorité** : handicap, hébergement social, reconnaissance au titre du DALO (droit au logement opposable), parent isolé, jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- **Priorité moyenne** : hébergement temporaire ou hôtel, sur-occupation du logement, handicap dans le foyer.
- **Priorité complémentaire** : ressources faibles, logement trop cher ou inadapté, grossesse, emploi ou scolarité dans la commune, rapprochement familial.
- **Faible priorité** : éloignement des services, séparation sans enfant, ancienneté de la demande.



Le cas particulier du logement d'urgence

Sur la commune du Touvet, un logement d'urgence est mobilisable dans des situations strictement évaluées comme relevant de l'urgence sociale. Son utilisation est encadrée, temporaire et conditionnée à une évaluation préalable réalisée par les services sociaux et le CCAS.

Ce logement n'est pas accessible sur simple demande des administrés et ne s'inscrit pas dans le cadre du logement social. Il représente une réponse ponctuelle, visant à protéger les personnes en difficulté ou en grand danger.

Au-delà de la mise à l'abri, un accompagnement social est généralement proposé afin d'évaluer la situation de la personne ou du ménage et d'orienter vers des solutions adaptées. Cet accompagnement est assuré par les services sociaux compétents, notamment le Département, en lien avec le Centre médico-social de Barraux.

Dans tous les cas de difficulté sociale, n'hésitez pas à contacter le Centre médico-social du Département de l'Isère : 53 route de Barraux 38530 Barraux, téléphone : 04 56 58 16 00

Portage de repas et aide aux courses

Le CCAS du Touvet propose plusieurs services de proximité pour les personnes âgées.

Le portage des repas est un service quotidien qui permet non seulement de se nourrir correctement mais aussi de bénéficier d'un passage chaleureux tous les jours très apprécié des personnes isolées.

L'aide aux courses permet, le mercredi matin vers 9h15/9h30, un transport accompagné vers les supermarchés de la commune et, pour ceux qui le souhaitent, une aide dans le magasin.

N'hésitez pas à contacter Roselyne Desay, agent en charge de ces missions pour demander des informations ou vous inscrire : 06 44 10 70 82.



Plan canicule 2026

Enregistrez-vous dès maintenant !

Chaque année et au regard des épisodes caniculaires de plus en plus nombreux, le CCAS met en place un dispositif de surveillance à destination des personnes les plus fragiles.

Que ce soit pour vous même ou pour un proche, la première étape consiste à s'inscrire sur le registre du plan canicule de la commune.

En cas d'alerte canicule (à partir du niveau 3, orange), une procédure d'appels des personnes inscrites sur le registre est déclenchée.

Ces appels visent à s'assurer de la bonne santé de la personne et à repérer d'éventuels signes de déshydratation.

En cas d'absence de contact, la procédure peut aller jusqu'au déplacement au domicile de la personne et à l'appel des secours.

Contacts :

- mairie@letouvet.com ; ccas@letouvet.com
- 04 76 92 34 34
- sur place aux heures d'ouverture de la mairie
- site internet www.letouvet.com rubrique "solidarités/plan canicule 2026"

Des vacances scientifiques aux Grappaloups



Du 29 au 31 décembre 2025, l'accueil de loisirs Grappaloups a proposé aux enfants un programme de vacances de fin d'année placé sous le thème "Les petits scientifiques". À travers des ateliers variés et ludiques, les enfants ont expérimenté, créé et se sont amusés tout en découvrant le monde de la science.

Au programme : volcans en éruption, neige artificielle, fluide non newtonien, expériences autour de l'espace, jeux scientifiques, escape game, land art et bien d'autres découvertes. Une veillée sur inscription et une journée pyjama ont également ravi les enfants !



La BCD de l'école élémentaire change de nom et affirme de nouvelles ambitions !

La bibliothèque-centre de documentation (BCD) de l'école élémentaire connaît une nouvelle étape importante de son histoire ! Sur proposition de l'équipe éducative, elle porte désormais le nom de Christian Ramon, ancien directeur de l'école dans les années 2000, en hommage à son engagement durable en faveur de la lecture et de la vie scolaire. Même après son départ à la retraite, Christian Ramon continuait de venir régulièrement s'occuper de la bibliothèque, contribuant ainsi à maintenir ce lieu vivant et accessible aux élèves. Le conseil municipal a délibéré le 17 septembre 2025 en faveur de cette nouvelle dénomination, afin d'inscrire cet hommage dans la mémoire collective de l'école et de la commune.

Depuis deux ans, la BCD fait l'objet d'un important projet



de rénovation et de redynamisation, avec une ambition claire : remettre la lecture au cœur des apprentissages. Ce travail s'est appuyé sur un pilotage pédagogique renforcé, représentant environ six heures dédiées.

La BCD s'est également modernisée sur le plan technique et documentaire. Le système informatique Hiboutheque, développé par Canopé, a été mis en place pour améliorer la gestion des prêts. Un important tri des ouvrages a été réalisé selon des critères précis, avec l'aide de Martine Mallié, directrice de la bibliothèque du Touvet.



De nouveaux livres ont été acquis, notamment grâce à l'enveloppe dédiée de 600€ de la commune, dont des bandes dessinées qui manquaient au fond documentaire.

L'aménagement de l'espace a lui aussi été repensé pour le rendre plus accueillant et convivial : coussins, canapés, présentoirs à livres et même un kamishibai ont été acquis, favorisant la lecture plaisir.

Grande nouveauté depuis cette année : la BCD est désormais ouverte à toutes les récréations. Un enseignant est présent pour encadrer, accompagné d'élèves de CM2 formés, qui participent activement à la gestion des prêts.



Chaque classe bénéficie également d'un quart d'heure de lecture par semaine environ, renforçant l'habitude de lire pour le plaisir. La proximité avec la salle informatique permet en outre un travail en demi-classe, facilitant les projets pédagogiques.

S'il reste difficile de quantifier précisément l'augmentation de la fréquentation, la dynamique est bien enclenchée. Un futur projet d'école autour de la BCD pourrait faire vivre encore davantage la bibliothèque, avec un objectif fort : offrir aux élèves une alternative aux écrans et développer durablement le goût de la lecture.

Enfin, une demande de service civique est en cours pour accompagner ces actions. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

Les élèves du Touvet en montagne et à la mer



La commune poursuit son soutien actif aux projets de sorties éducatives des écoles en participant à leur financement.

Parmi les projets soutenus cette année, la classe de mer sera organisée à La Londe-les-Maures pour les 3 classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2, et succède aux séjours précédemment organisés à Porquerolles où le centre d'accueil ne reçoit désormais plus les scolaires. Afin de garantir la continuité de ce projet pédagogique apprécié des élèves et des équipes enseignantes, la commune a maintenu son soutien financier. Une subvention de projet de 18 000 €, complétée par le budget "sortie" de 30 € par élève, a été attribuée pour rendre possible ce séjour.

La commune apporte également une participation financière aux sorties ski de l'école à Pipay (domaine des 7 Laux) par une subvention de 3000€ permettant le financement des transports. Les trois classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 sont ainsi allées skier à Pipay

pour découvrir ou perfectionner la pratique du ski alpin dans un cadre sécurisé et encadré sur 4 journées (22/23 et 29/30 janvier). Ne reste ainsi aux familles que la charge du forfait à prix réduit (7.50€) et la location des skis le cas échéant !

Enfin, un soutien est également accordé à l'association Les Grappaglis (et "SCALP" pour les collégiens), qui organise des sorties ski avec transport encadrées par l'ESF. Cette participation contribue à encourager les initiatives associatives locales en faveur des jeunes et permettre aux familles un accès abordable aux sports d'hiver.

Une nouvelle table de tennis de table pour la cour de l'école élémentaire

L'équipe éducative de l'école de la commune a répondu à l'appel à projets lancé par la Fédération Française de Tennis de Table "1 école / 1 table" pour équiper les écoles en tables de tennis de table et développer la pratique scolaire. Bonne nouvelle : la réponse a été positive !

Une table de tennis de table a été attribuée à l'école et sera livrée afin de favoriser cette pratique sportive et les temps de loisirs des élèves.

Si le financement de la table est quasi entièrement pris en charge par la FFT, un reste à charge de 350€ est, à la demande de l'école, assumé par la commune, témoignant une nouvelle fois de son engagement en faveur des projets éducatifs et du bien-être des élèves.

Inscriptions au CP rentrée scolaire 2026-2027

La commune informe les familles que les inscriptions à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2026-2027 sont ouvertes du lundi 23 mars au jeudi 30 avril 2026. Cette démarche concerne les enfants entrant en classe de CP ainsi que les enfants nouvellement arrivés au Touvet.

L'inscription se déroule en deux étapes.

1. Dépôt du dossier de préinscription auprès de la mairie (formulaire disponible sur www.letouvet.fr rubrique vie scolaire). Les familles peuvent déposer leur dossier directement à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture, dans la boîte aux lettres située à l'avant du bâtiment ou l'envoyer par courriel à l'adresse periscolaire@letouvet.com. Une fois le dossier validé, la mairie transmettra par courriel un certificat de préinscription scolaire.

2. Prendre contact avec l'école élémentaire afin de finaliser l'inscription de l'enfant, en lien avec le chef d'établissement

Conseil des Sages

Le Conseil des Sages a travaillé ces derniers mois et établi une liste de projets qu'il aimerait pouvoir mettre en œuvre pour le village et ses habitants.

Trois projets se sont détachés :

"Prendre soin du village : sécurité et propreté, nettoignons un quartier pour sensibiliser." : cette idée est partagée avec les enfants du CME qui souhaitent inviter tous les habitants pour l'occasion. Une date est à programmer !

"Chaque mois : une soirée lecture sur un thème choisi et ouverte à toutes et tous pour échanger avec le public." : la bibliothèque propose déjà le premier samedi matin de chaque mois un temps pour parler et partager les lectures et l'idée serait de prolonger ce beau moment sur un soir afin que tous puissent participer davantage !

"Une journée ouverte aux artistes (amateurs ou professionnels) du Touvet pour faire découvrir aux habitants leur travail."

L'ensemble des projets a été présenté aux élus lors d'une réunion de travail.

Commission Histoire et Patrimoine



Les équipes de la commission histoire et patrimoine travaillent sur différents projets qui s'inscrivent dans un temps long mais les projets avancent.

Une réunion est prévue début février afin de voir les premières ébauches d'affiches "avant/après" pensées par les membres et qu'ils souhaitent présenter aux habitants.

Des panneaux du balisage des passages à talons manquent et il est prévu de les remettre en place au printemps afin que tous puissent profiter de ces chemins de traverse.

Signalétique : les acteurs économiques ont exprimé leurs besoins

Suite à la concertation des acteurs économiques qui a eu lieu en juin 2025, la commune a largement diffusé un questionnaire sur le sujet de la signalétique, comme elle s'y était engagée. 43 établissements ont pris le temps de répondre, offrant un éclairage précieux sur la visibilité des commerces et les attentes en matière de signalétique dans le village.

Une visibilité encore insuffisante

Les résultats montrent une situation contrastée : un peu plus d'un établissement sur deux (51 %) estime ne pas être facilement visible depuis la rue ou les axes de passage. Cette perception se confirme lorsqu'il s'agit de la localisation par les clients : près de 8 commerçants sur 10 déclarent rencontrer des difficultés, soit régulièrement, soit occasionnellement. Ces constats soulignent l'importance de faciliter l'orientation des visiteurs et habitants, en particulier pour les commerces situés en retrait des axes principaux ou dans des zones moins identifiées.

Des attentes claires et majoritairement collectives

Interrogés sur les types de signalétique jugés utiles, les répondants privilégient très nettement des solutions collectives et structurantes : des panneaux en entrée de zone économique, des panneaux directionnels depuis les entrées du village, des totems regroupant plusieurs commerces, ainsi que des plans du village localisant les activités.

Ces choix traduisent une volonté commune d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale sans multiplier les dispositifs individuels.

Une base de travail pour les décisions à venir

Ce questionnaire met en évidence un besoin réel d'amélioration de la signalétique, tout en soulignant l'importance d'une approche harmonisée, concertée et respectueuse de l'identité du village. Les résultats constituent désormais une base de travail solide pour la commune, afin de construire des actions adaptées aux attentes des professionnels comme des habitants.



Fortes pluies et inondations



Le mois de novembre ayant connu de très fortes précipitations mettant en tension le réseau d'eau pluviale, plusieurs zones de la commune ont subi des inondations, et particulièrement au hameau de la Frette.

La commune regrette vivement les désagréments qu'ont pu subir les riverains.

Dès que la situation a été constatée, les services municipaux ont alerté le Département (la route étant départementale), ont signalé la zone et se sont assurés que le réseau ne soit pas obstrué. Ils sont repassés régulièrement pour s'assurer que les grilles étaient fonctionnelles.

Il est bien observé depuis ces derniers mois que l'exutoire du réseau d'eaux pluviales du secteur est rapidement saturé lors des épisodes de pluie violents. La commune va engager une étude hydrologique sur l'ensemble de son territoire pour évaluer les besoins d'adaptation du réseau aux épisodes violents qui se multiplient.

Le Département a aussi été sollicité pour rechercher des solutions de sécurisation des circulations piétonnes en cas d'inondations de la voirie. La sécurisation de cette traversée est un éternel sujet.

Aujourd'hui les feux de circulation, qui ont été obtenus de haute lutte auprès du Département il y a plus de 10 ans, sont en théorie le système le plus sécurisant.

La difficulté tient plus au respect par les usagers de la Départementale de ces feux.

La commune est en lien avec le Département pour améliorer leur fonctionnement et en lien avec la Gendarmerie pour les faire respecter.

Maison Saint-Jean : un site emblématique en devenir

Située en plein centre-bourg du Touvet, la "maison Saint-Jean", ancien EHPAD géré par l'association Marc Simian et inoccupée depuis plusieurs années déjà, représente une opportunité d'aménagement pour le village.

Alors que l'association souhaite se séparer du bien, une réflexion a été engagée par la municipalité pour envisager le devenir de ce site stratégique, avec l'appui de l'Établissement Public Foncier Local – EPFL – du Dauphiné.

À ce stade, quelques pistes ont déjà émergé : une maison de santé, des logements en accession, du logement social ou spécifique. Mais le projet reste à écrire ! Plusieurs grands principes ont également été définis : préserver le bâtiment historique du site côté grande rue, préserver un parc arboré et ouvert au public, retrouver une traversée piétonne, limiter l'emprise de la voiture, etc.



Un cabinet d'architectes doit travailler prochainement sur une étude "flash", permettant dans un premier temps de calibrer le projet et définir quelques grands principes et équilibres financiers.

Ce projet fera bien sûr l'objet d'une concertation avec l'ensemble des habitants de la commune.

Vente de la cure : c'est signé !



Le Diocèse de Grenoble a proposé à la commune du Touvet de se porter acquéreur de la cure, bâtiment situé à côté de l'église et appartenant au domaine privé communal, qu'il occupait à titre gracieux depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de sa politique foncière, la commune a accepté d'étudier cette proposition, ce qui a conduit à l'ouverture de négociations amiables entre les deux parties.

Celles-ci ont abouti à la signature de l'acte de vente le mercredi 3 décembre.



Insertion paysagère du projet

Le projet du site de l'ancienne gendarmerie : des logements en entrée de village

Après le déménagement des gendarmes dans des locaux et des logements flambant neufs de l'autre côté de la rue de la Priola au printemps 2025, c'est tout le terrain de l'ancienne gendarmerie, propriété communale, qui va faire peau neuve.

Un projet de 46 logements, dont 32 logements en accession libre et 14 logements locatifs sociaux, ainsi que 400 m² dédiés à des activités médicales et paramédicales, va voir le jour sur ce site. L'ensemble est composé de trois bâtiments, dont un le long de la rue, pour le logement social et les activités en rez-de-chaussée (celui visible sur l'illustration).

Délivré en juin 2024, le permis de construire a fait l'objet de modifications en 2025, notamment pour augmenter le nombre de places de stationnement prévu initialement, améliorer le traitement des façades et des toitures, ou encore ajouter des jardins privés.

Ce projet en R+2 et R+3, respectera la nouvelle Réglementation Environnementale, avec un travail renforcé sur l'isolation, les besoins de chauffage, la qualité des matériaux, la place du végétal, etc.

Les grands arbres remarquables (cèdres, etc.) sur ce site seront préservés par le projet, dont les bâtiments viennent s'inscrire dans la végétation existante et celle à planter.

La commercialisation des logements a démarré depuis quelques mois et les premiers travaux de désamiantage, en vue de la démolition des différents bâtiments, devraient débuter au printemps 2026.

Des études en cours sur les mobilités

La commune a souhaité réfléchir à deux sujets concernant les mobilités et l'aménagement sur des secteurs spécifiques du territoire : le carrefour de la Conche et la grande rue, entre la boucherie (avenue Fernand Gras) et la maison Saint-Jean (rue du Fourneau).

Pour cela, elle a confié la réalisation de deux études à un cabinet spécialisé dans les mobilités, ARTER, situé à Chambéry.

Sur le secteur d'étude de la grande rue, suite aux travaux de rénovation des réseaux, les espaces publics sont aujourd'hui dépourvus d'affectation (stationnement, trottoir, ...) et de qualité (enrobé de façade à façade). L'étude doit permettre de définir le projet d'aménagement des espaces publics, autour de différents enjeux : sécuriser le parcours des piétons et cyclistes, organiser un usage apaisé de la voirie, maintenir les facilités d'accès aux commerces et services de la rue, ainsi qu'aux riverains par tous les modes, permettre le passage des transports en commun, mettre en valeur le patrimoine bâti, développer le cadre végétal de la rue, etc.

Le carrefour d'entrée sud du Touvet, connectant la RD1090, la Grande Rue-RD29F, et la rue du Charmillon, est identifié comme particulièrement dangereux et inconfortable. L'étude engagée vise à définir la faisabilité technique de sa sécurisation pour l'ensemble des modes de transports.

Après un diagnostic des deux secteurs, le bureau d'études a proposé plusieurs scénarios sur chacun d'entre eux.

Ces différents éléments d'étude seront portés à la concertation de la population.

Diagnostic paysager et enjeux



SYNTHÈSE ET ENJEUX PAYSAGERS

- » VALORISER LES **POINTS DE VUES** EXISTANTS
- » METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET LES ÉLÉMENTS EN **PIERRE**
- » DONNER À VOIR L'**EAU** ET ANIMER LA RUE PAR SA PRÉSENCE
- » DÉVELOPPER LE CADRE **VÉGÉTAL** DE LA RUE
- » PERMETTRE L'ESSOR DE LA **VIE LOCALE** PAR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE PAUSE

SYNTHÈSE ET ENJEUX MOBILITÉS

- » SÉCURISER LE PARCOURS DES **PIÉTONS** ET **CYCLISTES**
- » CLARIFIER LA RÉGLEMENTATION ET ORGANISER UN USAGE **APAISÉ** DE LA **VOIRIE**
- » MAINTENIR LES **FACILITÉS D'ACCÈS** AUX **COMMERCE**S ET **SERVICES** DE LA RUE, AINSI QU'aux **RIVERAINS** PAR TOUTS LES **MODES**
- » PERMETTRE LE PASSAGE DES **TRANSPORTS EN COMMUN** DANS LE SENS **SUD - NORD**.



Les travaux du bas de la Grande Rue

Les travaux de bordures et d'aménagement du bas de la Grande Rue ont été finalisés cet automne. Les enrobés devraient être posés sur la deuxième quinzaine de février par le Département. Cette voie sera plus apaisée, plus conviviale, plus esthétique et plus vivante !

Aussi, l'arrêt de bus "La Conche" sera déplacé sur la voie de l'ancien tram.

Les travaux du Pôle Artistique et Culturel

Depuis plusieurs mois, des travaux ont été entrepris au Pôle Artistique et Culturel, rendant difficile son utilisation par les associations qui ont dû s'adapter à de nombreuses contraintes de relocalisation, parfois tardives, de leurs activités.

La commune tient à remercier vivement les associations pour leur qualité d'adaptation et de compréhension.

Pour rappel, ces travaux de mise en conformité étaient nécessaires pour permettre à l'équipement d'être en règle pour l'accueil du public.

Aujourd'hui, une gaine de ventilation a été mise en place, les armoires électriques ont été séparées, les alarmes incendies changées, la cuisine remontée. Les travaux seront bientôt terminés pour retrouver un Pôle Artistique et Culturel pleinement utilisable.



Les "petits" travaux

Tous les "petits" travaux réalisés par les services techniques sont ceux qui, la plupart du temps "se voient peu" mais qui, toujours, prennent le plus de temps !

Ces derniers mois :

- ▶ ramassage des feuilles à l'automne
- ▶ campagne d'enrobés à froid sur toute la commune (nids de poules et voirie)
- ▶ pose des décorations de Noël
- ▶ curage des grilles d'eaux pluviales
- ▶ nettoyage de la route de la plaine et extraction des arbres et des branches
- ▶ pose de la marquise à l'école élémentaire aux vacances de Toussaint
- ▶ entretien régulier des bâtiments : entretien des chaudières, éclairages, mobiliers,...



Cimetière

Dans le journal de l'été, nous vous informions du mécontentement de nombreux usagers et de la municipalité concernant l'aménagement de certains murs du cimetière pendant les travaux de la nouvelle gendarmerie. Il s'agissait de la pose de volumineux "plots" de sécurisation en béton sur des murs en pierre de grande qualité patrimoniale. À la demande de la commune, ceux-ci ont été détruits par le constructeur et remplacés par un système de sécurité plus acceptable du point de vue esthétique, patrimonial et dans le respect de la zone de recueillement qu'est un cimetière.





© P. A. Rigout

Faune et flore du Touvet

La salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

La salamandre tachetée est un amphibien facilement reconnaissable à sa peau noire ornée de taches ou de bandes jaunes vives. Elle vit principalement dans les forêts humides d'Europe, où elle fréquente les sous-bois, les ruisseaux et les zones ombragées comme à la Fontaine Dravie! Active surtout la nuit et par temps humide, elle se nourrit d'invertébrés comme les insectes, les vers et les limaces.

Cette espèce est vivipare : la femelle met au monde des larves déjà formées dans l'eau, ou parfois de petites salamandres entièrement développées. La salamandre tachetée possède aussi un moyen de défense remarquable : elle sécrète une substance toxique par sa peau pour dissuader les prédateurs. Malgré cela, elle est menacée par la destruction de son habitat et la pollution de l'eau, ce qui en fait une espèce protégée dans de nombreux pays, dont la France.

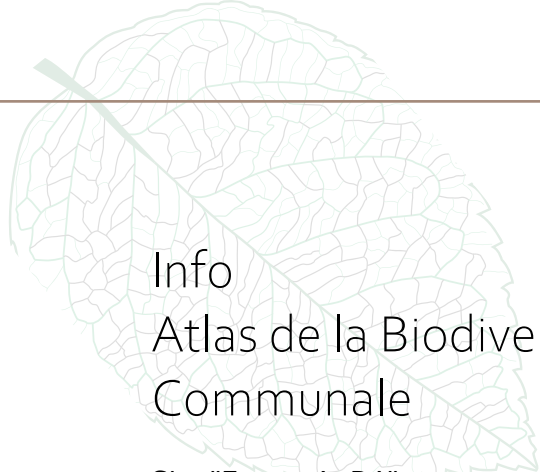
Protégeons nos salamandres !

Les promeneurs de nos coteaux les connaissent bien puisqu'au Touvet, nous avons la chance de pouvoir observer des larves de salamandres dans le petit bassin de la fontaine Dravie!

L'endroit étant très fréquenté, ces salamandres sont toutefois bien vulnérables... Si on peut les observer à l'oeil nu, les larves sont très petites et y grandissent comme elles peuvent au gré des activités humaines sur le site....

Merci à tous de veiller à la tranquillité de ce bassin en évitant de brasser l'eau, et notamment par les baignades de vos chiens, même si cela est bien tentant en période de fortes chaleurs

C'est ainsi que tous pourront continuer l'observation de ces charmants petits amphibiens locaux!



Info Atlas de la Biodiversité Communale

Site "Faune-AuRA" : partager ses observations pour mieux connaître la biodiversité

Faune-Auvergne-Rhône-Alpes (Faune-AuRA) est une plateforme participative qui permet à chacun d'enregistrer et de consulter des observations de faune et de flore dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Accessible gratuitement, le site s'adresse aussi bien aux naturalistes débutants qu'aux observateurs confirmés. Oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens ou plantes : chaque donnée partagée contribue à améliorer la connaissance de la biodiversité locale.

Les observations saisies alimentent une base de données utilisée par les associations, chercheurs et acteurs de la protection de la nature, notamment la LPO, porteuse du projet. Grâce à des cartes, statistiques et galeries photos, Faune-AuRA permet également de visualiser l'évolution des espèces sur le territoire.

En participant, chacun devient acteur de la science participative et de la préservation du vivant.

<https://www.faune-aura.org/>

Rappel

Le Touvet fait partie des 15 communes du parc naturel régional de Chartreuse retenues pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale, inventaire qui permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Concrètement :

- réalisation d'inventaires de la faune et de la flore (oiseaux, papillons, abeilles sauvages, reptiles, chauves-souris, orchidées, libellules... réalisés avec l'aide de naturalistes passionnés !),
- mise en place de balades nature, ateliers, conférences, expos, chantiers participatifs (en accès libre et toujours en lien avec la biodiversité !),
- animations dans les écoles et bien plus encore !



Le Touvet rejoint le Réseau Climat Positif Mondial

Lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025, la commune du Touvet a décidé d'adhérer au Réseau Climat Positif Mondial, une initiative internationale dédiée à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à l'urgence climatique, avec un réchauffement déjà mesuré à +1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer. En effet, près de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent des zones urbaines. C'est donc à l'échelle des territoires, des villages aux métropoles, que se construisent des solutions concrètes.

Créé à l'initiative de Gaël Derive, ancien chargé du premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) français à la Métropole de Grenoble, le Réseau Climat Positif Mondial vise à fédérer les collectivités du monde entier autour d'actions locales efficaces en faveur du climat.

En rejoignant ce réseau, la commune du Touvet pourra :

- Valoriser ses actions en matière de transition écologique et climatique ;
- Partager et s'inspirer de bonnes pratiques (mobilité, énergie, bâtiments, alimentation...) mises en œuvre par d'autres territoires ;
- Renforcer le lien avec les habitants, grâce à une information plus lisible et accessible sur les actions menées ;
- Participer à une dynamique mondiale, incluant le soutien aux territoires des pays en développement.

Concrètement, Le Touvet disposera d'une fiche dédiée en ligne, présentant ses engagements, ses objectifs et ses actions en faveur du climat. Cette adhésion est gratuite, sans engagement contractuel, et permet à la commune de s'inscrire dans une démarche collective déjà portée par plus de 200 collectivités, représentant 23 millions d'habitants en France et à l'international.

Par cette décision, Le Touvet affirme sa volonté de prendre part activement à la transition écologique, aux côtés d'autres territoires engagés, pour agir localement face à un défi mondial.



Lutte contre le frelon asiatique : piégeage de printemps

Le frelon asiatique poursuit encore sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité, car chaque nid de frelon asiatique consomme en moyenne 11 kg d'insectes (dont de nombreuses abeilles).

Pourquoi piéger le frelon asiatique au printemps ?

Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte plus global pour éradiquer tôt en saison les fondatrices frelon asiatique et tenter de limiter le nombre de colonies pour la saison. Pour une meilleure efficacité du dispositif, le piégeage de printemps doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.

Quand piéger ?

Début : dès mars, après les dernières gelées, quand la température est supérieure à 15°C pendant trois jours.

Durée : 8 semaines continues avec fin obligatoire au 15 mai.

Où piéger ?

Zones où ruchers impactés par une forte prédation et/ou à forte densité de nids (détruits ou non) en saison précédente. Placer le piège entre 20 cm et 1.20 m du sol sur une exposition plutôt ensoleillée.

Quels pièges utiliser ?

Utiliser de préférence pour la préservation de la biodiversité des pièges les plus sélectifs possibles, à savoir à sélection

physique de type nasse (la commune utilise les pièges BeeVital) équipés de cônes d'entrée dont l'orifice est adapté à la taille du frelon asiatique afin de retenir les fondatrices et ouvrières et exclure l'entrée d'insectes plus gros en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles.

Attention : les pièges bouteilles ou cloches sont à bannir, même améliorés car la chaleur humide est néfaste à la survie des insectes !

Quels appâts ?

Mélange liquide : bière, sirop de fruits rouges et vin (blanc ou rouge). La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât. Plus les températures sont élevées, plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement.

"Le meilleur appât étant le frelon asiatique qui est déjà capturé", pour attirer les congénères frelons asiatiques :

- maintenir en vie des insectes piégés en plaçant une petite coupelle ou éponge imbibée de l'appât liquide dans le piège accessible par les frelons,
- laisser des cadavres de frelon en place (broyés ou non)

Bilan 2025

► 977 reines piégées au printemps au Touvet (31 141 dans le Grésivaudan).

► 20 nids détruits au Touvet (345 dans le Grésivaudan)



Chenilles processionnaires : restez vigilants

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit qui reviennent du printemps jusqu'au début de l'été. Leurs poils urticants peuvent être dangereux pour la santé des hommes et des animaux.

Pondus en fin d'été, les œufs de la chenille processionnaire du chêne éclosent en avril. Vivant en colonies, le jour, les chenilles séjournent dans des nids soyeux qui sont plaqués sur le tronc ou sous les branches des chênes. Elles sortent en fin de journée, en procession, pour se nourrir des feuilles du chêne. Les chenilles processionnaires du pin construisent des nids en forme de fuseaux blancs. Dès le mois de mars, les chenilles qui ont hiberné dans les nids descendent de l'arbre en procession pour s'enfouir dans le sol en attendant de se transformer en papillon.

Quels sont les dangers ?

Dans nos régions, la chenille processionnaire est la plus urticante. La protéine en cause est localisée dans des poils microscopiques qui apparaissent au 3ème stade larvaire (fin avril, début mai). Les allergies peuvent être très fortes. Sur l'Homme, la réaction peut être violemment allergique. Le contact génère des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes, irritations, démangeaisons) dans les cas les plus fréquents, voire des réactions plus importantes chez les personnes sensibles, nécessitant un recours médical. Chez les animaux, en cas d'ingestion, la langue peut se nécroser, les empêchant de s'alimenter.

La chenille processionnaire du chêne ne se déplace au sol qu'accidentellement. La chenille processionnaire du pin, au contraire, descend en procession en mars pour se nymphoser dans le sol.

Bon à savoir

Les poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid, déposés par les mues ou qu'ils aient été "lâchés" par la chenille qui se sent agressée ou qui a été écrasée.

Depuis le 25 avril 2022, les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont désormais considérées comme des "animaux nuisibles" pour la santé.

Quelques recommandations de prévention

En forêts : porter des vêtements couvrants ; éviter les arbres porteurs de nids ; éloigner les enfants et les animaux de compagnie ; ne jamais toucher les chenilles vivantes ou mortes, les nids récents ou vieux ; éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ; par grand vent ne pas faire sécher son linge à l'extérieur près des arbres atteints.

Au retour de forêt : en cas de doute, prendre une douche tiède et changer de vêtements ; si des problèmes subsistent, consulter un médecin traitant. Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.



SOS Chevilles : un nouveau dispositif pour les entorses de cheville

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grésivaudan (CTPS) lance SOS Chevilles, un nouveau dispositif de séances d'urgence avec des kinésithérapeutes pour une prise en charge précoce, dès les premiers jours après une entorse avant de pouvoir consulter votre kiné traitant pour la rééducation complète.

Le dispositif a été mis en place suite aux réunions et décisions d'un groupe de travail de la CPTS composé de médecin généralistes, médecins du sport et de kinésithérapeutes, suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé de mai 2025 concernant l'entorse latérale de cheville.

La CPTS est une association de loi 1901 créée par la loi de modernisation de la santé de 2016 qui permet aux professionnels de santé de ville de se coordonner et d'améliorer l'accès aux soins et les conditions d'exercice de chacun.



**Petite ou grande entorse,
il faut des soins précoces!!!**

Vous vous êtes fait une entorse de cheville ?

Vous devez consulter!!

Votre médecin traitant n'est pas disponible ?

Votre kiné ne peut pas vous recevoir rapidement ?

SOS CHEVILLES :

Un kiné en urgence, près de chez vous

**DES CRÉNEAUX D'URGENCE AVEC DES KINÉS SONT
OUVERTS SUR LE TERRITOIRE !**

Ces séances permettent :

- de confirmer le diagnostic si vous n'avez pas de médecin traitant ou que le votre n'est pas disponible
- de recevoir les premiers conseils et exercices pour soulager la douleur,
- de préparer votre rééducation en attendant la prise en charge complète par votre kiné habituel

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

En ligne via le QR code ci-contre:



Par téléphone si vous n'avez pas accès à internet :

Tél 04-76-92-17-62 de 9h12h à de 14h à 17h

Les professionnels de santé de votre territoire se coordonnent pour organiser une filière SOS chevilles et éviter les récidives ou les instabilités chroniques.



Interdiction des chauffages au bois à foyer fermé antérieurs à 2002

Afin de préserver la santé des habitants, la réglementation concernant l'utilisation des chauffages au bois est renforcée le 1^{er} janvier 2026 sur les communes de Grenoble Alpes Métropole, Le Pays Voironnais et Le Grésivaudan pour interdire les chauffages au bois à foyers fermés antérieurs à 2002.

L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 a instauré des restrictions sur les appareils de chauffage au bois non performants dans 297 communes où la qualité de l'air est une préoccupation majeure. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2024, les foyers ouverts sont déjà interdits sur les 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais.

Pour aider les ménages qui souhaitent continuer à se chauffer au bois, les collectivités concernées par l'interdiction proposent depuis près de 10 ans à leurs habitants une Prime Air Bois cofinancée par l'ADEME, adaptée au type de chauffage et au revenu des ménages.

Une prime adaptée à chaque ménage

- 1 600 € pour les catégories de revenus supérieures (montant inchangé)
- 2 000 € pour les ménages à revenus intermédiaires
- 3 000 € pour les ménages à revenus modestes et très modestes (à partir du 15 février 2026, avant cette date la prime est de 2 400€)

Pour les habitants de Grésivaudan, toutes les informations sont à retrouver ici :

<https://www.le-gresivaudan.fr/184-prime-air-bois.htm>



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Aides à la rénovation

Bénéficiez des aides et de l'accompagnement de la communauté de communes Le Grésivaudan pour la rénovation de votre logement !

Depuis plus d'un an, la communauté de communes Le Grésivaudan anime son propre dispositif dédié à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat privé. Un dispositif local qui permet d'éviter les fraudes, les mauvais conseils, et les mauvaises surprises.

Les aides du Grésivaudan visent à soutenir les propriétaires occupants, les bailleurs et les copropriétés dans leurs projets de rénovation, en mettant l'accent sur l'amélioration du confort thermique, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, l'amélioration des biens loués ou vacants, et la mise aux normes des logements dégradés ou vétustes.

Un accompagnement sur mesure et des aides financières

Bénéficiez d'un conseil technique, réalisé par un expert mandaté par la communauté de communes, sous forme de préconisations détaillées de travaux, issues de la visite personnalisée de votre logement et/ou de votre immeuble.

En complément, profitez de subvention de l'intercommunalité et des partenaires pour minimiser votre reste à charge. Un accompagnement administratif complet vous simplifiera toutes vos démarches de demande de subvention.

Contactez-nous !

Pour plus d'informations et connaître votre éligibilité, appelez le 0801 902 138 (appel gratuit) ou laissez un courriel à : renovation@le-gresivaudan.fr.

N'hésitez pas à pousser la porte de nos permanences (avec et sans rendez-vous) :

► Lundi de 10h à 12h

Mairie d'Allevard-les-Bains - 3 Place de Verdun

► Lundi de 14h à 16h

Espace France Services de Pontcharra – 33 rue de la Ganterie - Village d'Entreprises du Bréda

► Vendredi de 10h à 12h

Mairie de Villard-Bonnot - 20 Boulevard Jules Ferry

► Vendredi de 14h à 16h

Mairie de Crolles



Transferts de compétences

Lors de sa séance du 9 décembre 2025, le Conseil municipal du Touvet a approuvé deux rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Ces délibérations concernent deux grands transferts à la Communauté de communes Le Grésivaudan :

► Le domaine nordique du Barioz

Ce site, situé sur les communes de Crêts-en-Belledonne, Le Haut-Bréda et Theys, comprend notamment 52 km de pistes de ski de fond, 8 km d'itinéraires raquettes, le foyer de fond du Barioz ainsi qu'un pas de tir de biathlon. Le transfert inclut la création, l'entretien, le damage, le balisage des pistes ainsi que les moyens humains et matériels liés à la sécurité sur le domaine. En revanche, le ski alpin et le refuge du Crêt du Poulet sont exclus du périmètre.

► Le funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet : équipement emblématique mis en service en 1924

Jusqu'à présent géré par la commune nouvelle du Plateau-des-Petites-Roches, le funiculaire est fermé depuis les intempéries de décembre 2021, avec des travaux de remise en exploitation estimés à environ 6 millions d'euros. L'équipement transféré comprend l'ensemble des infrastructures : gares haute et basse, parking, voies, tunnel, cabines et installations techniques.

Vie locale-petites annonces

Morgane Annis, Championne de France



La judokate Morgane Annis, formée au judo club du Touvet, a décroché le 13 décembre dernier le titre de championne de France seniors dans la catégorie des -de 48kg. Cette performance confirme ce que l'on savait déjà... une figure montante du judo français !

Déjà médaillée aux mondiaux juniors en octobre 2025, Morgane, 20 ans et originaire de La Buissière, fait la fierté de l'Alliance grésivaudan Judo, qui ne comptait pas moins de 5 judokas issus de ses rangs sur ce championnat de France !

Grâce à cette victoire, Morgane Annis a été qualifiée pour le grand slam de Paris, le plus prestigieux tournoi international de la saison.

Adèle Duminy, biographe pour les particuliers

"Vous pensez peut-être que seules les célébrités publient leurs mémoires. Eh bien moi, je pense qu'on mérite tous de raconter notre histoire, habitant-e-s du Touvet y compris !

C'est pourquoi je suis devenue biographe pour particuliers en plus de mon métier de journaliste. Je crois qu'on doit tous avoir la possibilité de transmettre notre expérience à nos proches, de donner du relief aux grands moments de notre vie, de faire le bilan d'un parcours aussi bien paisible que mouvementé...

Comment ça marche ?

Je vous écoute. Vous me racontez votre passé en choisissant ce qui mérite, d'après vous, d'être relaté. Je favorise, via mes questions, la restitution des souvenirs. Nous choisissons, pour nous rencontrer, un lieu au sein duquel vous êtes à l'aise (chez vous, par exemple).

J'écris pour vous. On n'a pas toujours le recul nécessaire pour mettre des mots sur son parcours de vie. Je vous propose donc de le faire pour vous en respectant votre identité et votre manière de vous exprimer.

Nous corrigeons ensemble. J'écris et vous fais relire, au fur et à mesure de notre travail commun, le récit de votre vie. Du début à la fin, vous gardez le contrôle de ce qui est écrit. Je vous remets le fichier comportant l'ensemble du texte et/ou je mets en page et fais imprimer votre biographie en format livre."

Si vous voulez en savoir davantage, rendez-vous sur mon site :

<https://biographe-grenoble.fr/>

ou appelez-moi au 06 72 08 67 48.

NDLR : la commune propose cet espace pour l'expression des acteurs du village qui participent à son dynamisme. Dans cette rubrique, chacun s'exprime en son nom et responsabilité concernant ses activités.



Dr Lamblin part en retraite

Le mardi 30 décembre 2025 marquait une date importante pour le cabinet médical de la Perrière au Touvet. Le Dr Lamblin y a en effet effectué son dernier jour d'exercice avant de prendre une retraite bien méritée.

Installé dans la commune depuis 1994, le Dr Lamblin a accompagné pendant plus de trois décennies plusieurs générations de patients. Apprécié pour son engagement et sa proximité avec les habitants, il a joué un rôle essentiel dans la vie médicale locale.

La continuité des soins est assurée au sein du cabinet, puisque le Dr Lamblin est remplacé par deux nouveaux médecins : Thomas Chabre et Pauline Boos, qui ont récemment rejoint l'équipe. Leur arrivée permet de maintenir une offre médicale indispensable pour les habitants du Touvet et des communes environnantes.

La commune et ses patients adressent au Dr Lamblin leurs remerciements pour ces nombreuses années de dévouement et lui souhaitent une excellente retraite.



Le mot du Docteur à ses patients :

"Je remercie les patients pour la confiance accordée au cours de toutes ces années d'exercice et suis très sensible à leur reconnaissance des soins apportés.

Je garderai en souvenir la qualité des rapports humains et professionnels que nous avons partagés.

Je vous confie aux bons soins des Docteurs Pauline BOOS et Thomas CHABRE, qui j'en suis certain perpétueront la qualité de vos soins .

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026 !"

Docteur LAMBLIN Thierry

Ensemble pour Le Touvet

L'année 2025 terminée, nous constatons de réelles améliorations sur le plan de l'absentéisme, qui était une de nos priorités ces derniers mois. La commune passe ainsi de 4134 jours d'absence en 2024 à 3605 jours en 2025 soit une baisse 13%.

Dans le détail, on constate une diminution de 49% de la «maladie ordinaire», qui correspond notamment aux absences pour virus ou au mal-être du quotidien. Les 1183 jours de maladie ordinaire de 2025 s'expliquent également par des absences programmées, liées à des pathologies spécifiques.

La «longue maladie», elle, double, passant de 732 jours en 2024 à 1460 jours en 2025. Cela s'explique principalement par le prolongement d'absences longues débutées avant 2024, un agent basculant en «longue maladie» à partir d'une année d'absence continue.

Les accidents du travail sont en baisse de 23% sur l'année. Le Document unique de prévention des risques professionnels (DUERP), finalisé en début d'année 2026, devrait contribuer à poursuivre cette baisse.

Dans cette tendance générale à la baisse, les absences pour congés maternité augmentent de 30% pour atteindre 300 jours en 2025.

Ces évolutions ont déjà des effets positifs sur la capacité de la collectivité à rendre le service et sur les finances de la commune, réduisant drastiquement les coûts liés à l'appel à l'intérim.

Cette tendance positive doit être renforcée dès 2026, en continuant le déploiement de la nouvelle organisation des services, en poursuivant les efforts de prévention et plus généralement, les efforts pour prendre soin des agents.

Sylvie Large

2^{ème} adjointe en charge des affaires culturelles et du personnel

Le Touvet au coeur - Un nouvel élan

Pour une gouvernance responsable et partagée.

Les élections de mars 2026 approchent dans un contexte où le maire actuel, membre des équipes élues en 2014 et en 2020, a orchestré une fracture menant aux élections anticipées de 2024. Il promettait un "avant/après" radical.

Mais les faits sont loin du catalogue de promesses faites :

- La gestion des équipes d'agents reste un défi quotidien, avec son lot d'absences, de départs mal vécus, de recrutements difficiles, ...
- Les projets annoncés, financés et/ou subventionnés tardent ou sont abandonnés : aménagement grande rue, terrains beach-volley, végétalisation cours d'école, rénovation bâtiments, ...
- Nombreux reculs de services publics : fermeture cuisine cantine scolaire et adoption barquettes plastiques jetables, baisse nombre places en crèche, réduction horaires d'ouverture, ...

Alors, pour les prochaines échéances démocratiques, nous formulons des vœux.

Nous souhaitons des élus qui mettent de côté leur ambition personnelle et qui tiennent parole, des élus humbles ne cherchant pas à faire croire qu'avant eux rien n'allait et qu'avec eux tout sera merveilleux.

Nous souhaitons des élus qui se battent pour maintenir l'attractivité du village par la qualité de ses services publics, gage d'un développement durable et citoyen.

Les deux années passées ont été marquées par des tensions dommageables pour le village. Les successeurs devront démontrer qu'ils savent distinguer enjeux réels et slogans. Nous souhaitons un fonctionnement à l'écoute, associant pleinement et réellement tous les élus et les habitants. Le Touvet mérite de retrouver une gouvernance responsable avec du dialogue et des projets courageux.

www.facebook.com/letouvetaucoeurnouvelelan

Le Touvet pour demain

En séance du Conseil municipal, nous avons interrogé les élus de la majorité sur l'avancée du projet de terrains de beach-volley et du parcours de santé, issu du budget participatif.

Le coût total du projet est estimé à 205 000€, avec 123 000€ de subventions espérées, laissant un reste à charge d'environ 80 000€ pour la commune dans le scénario initial. Or, le maire nous a confirmé que les financements espérés ne seraient certainement pas au rendez-vous. La question est donc simple : à partir de quand ce projet sera-t-il redimensionné, reporté ou annulé, sachant que la commune ne peut supporter un reste à charge beaucoup plus conséquent que prévu.

Dans un contexte budgétaire tendu, nous pensons qu'il faut faire des choix responsables. Le budget participatif est un outil intéressant, mais il n'a mobilisé qu'une part très limitée de la population. Peut-on alors considérer que ce projet reflète réellement les priorités actuelles de la majorité des Touvetains ? D'autres investissements liés au cadre de vie, aux services du quotidien, aux animations ou au pouvoir d'achat pourraient sans doute rassembler beaucoup plus largement.

Nous avons également appris que l'absentéisme des agents municipaux n'a pas évolué depuis juillet 2024, malgré deux audits RH ayant coûté plusieurs milliers d'euros. Ce sujet avait pourtant été présenté comme un enjeu majeur par les élus qui ont provoqué les élections anticipées...

Enfin, d'autres audits ont été lancés ces derniers mois. Où en est-on ?

John Courroux,
pour Le Touvet pour demain



FÉVRIER 2026

Le Touvet Animations

Votre mensuel municipal et associatif



Êtes-vous livres samedi ?

 Commune Le Touvet, bibliothèque

Samedi 7 février à 10h30

Une invitation le premier samedi de chaque mois, pour parler de vos lectures, partager vos coups de cœur ou vos coups de pique, rencontrer d'autres lecteurs ou simplement écouter...

Ados – Adultes

Horaires vacances du 10 au 21 février inclus : mardi 15h-18h, mercredi 10h30-12h30, vendredi 16h-19h, samedi 10h30-12h30
bibliotheque@letouvet.com ou 04 58 00 50 27

Stage aquarelle

Atelier du Pont des Arts

Samedi 7 février et samedi 7 mars 9h15 - 11h45

Pôle artistique et culturel

Thème : "Fleurs et paysages – vers l'abstraction".



Ouvert à tous à partir de 8 ans.

Découvrez les effets de la technique mouillée aquarelle et encre ainsi que les expérimentations diverses (sel, vinaigre, éponges naturelles, brosses à dents, projections et coulures).

Tarif : 35€ la séance - Matériel fourni. Inscriptions obligatoires
06 52 40 70 99 ou patriciajacquier4@gmail.com

Personnages BD-Manga

Atelier du Pont des Arts

Du 9 au 12 février, de 16h à 18h

Pôle Artistique et Culturel

Venez apprendre à dessiner vos personnages préférés ou inventer le votre : de nombreux modèles seront proposés. Et pour les passionnés, dessin d'une histoire manga ou BD !

Ouvert à tous, à partir de 9 ans jusqu'à adulte.

65€ les 4 jours ou 20€ la séance

06 84 89 70 30 ou atelierdupontdesarts38@gmail.com

<https://atelierdupontdesarts.fr/>

Permanence Mutuelle Communale Entre nous

 Commune Le Touvet

Lundi 9 février de 14h à 17h

Mairie du Touvet

Les habitants du Touvet, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, peuvent accéder à des offres de complémentaire santé attractives

Renseignements et prises de rendez-vous : 09 69 39 73 38

Stage dessin numérique

Atelier du Pont des Arts

Du 9 au 12 février de 18h30 à 20h30

Pôle Artistique et Culturel

Initiation et perfectionnement au dessin sur tablette numérique. Formation avec des exercices adaptés à tous les niveaux. Deux tablettes+ordi sont disponibles, sinon il faudra apporter les vôtres.



Pour adultes et adolescents. 30€ la séance ou 110€ les 4 jours.

06 84 89 70 30 ou atelierdupontdesarts38@gmail.com

<https://atelierdupontdesarts.fr/>

Stage de tennis de table

Tennis de Table du Grésivaudan

Du 9 au 13 février et du 16 au 20 février, de 9h à 16h

Gymnase du Collège La Pierre Aiguille du Touvet

Le club du Tennis de Table du Grésivaudan organise deux semaines de stage pendant les vacances de février, pour découvrir ou se perfectionner dans ce sport.

Le stage sera encadré par un entraîneur diplômé.

Tarifs : 20€ la journée, 12€ la demi-journée ou 90€ la semaine.

Pensez à apporter un pique-nique si vous restez la journée.

Publics : enfants et adultes.

Contact pour tout renseignement :

ttgresivaudan.com@gmail.com

Ciné-Mômes sous la neige

Commune Le Touvet, bibliothèque

Mercredi 11 février à 10h30

Projection de courts films d'animation empreints de magie hivernale. Leurs titres sont à découvrir dans les locaux de la bibliothèque.

La séance sera suivie d'un temps de discussions et d'échanges.

Enfant à partir de 3 ans accompagné d'un adulte, sur inscription.

bibliotheque@letouvet.com ou 04 58 00 50 27

Stage d'arts plastiques

Atelier du Pont des Arts

Du 16 au 20 février de 9h à 11h30

Pôle Artistique et Culturel



L'Atelier du Pont des Arts vous propose un stage d'arts plastiques animé par Patricia Jacquier. "Couleurs et matières". Technique mixte, collage, acrylique, sable et pigments sur toile 30 x 30 cm.

Enfants à partir de 6 ans et adultes.

45€ la demi-journée / 190 € la semaine de 9h à 11 h 30.

Le matériel est fourni. Inscriptions obligatoires au

06 52 40 70 99 ou patriciajacquier4@gmail.com

Marché des Producteurs

Rugby Club Touvet Pontcharra

17, 28 février et 1^{er} mars

Salle du bresson

Le célèbre Marché des Producteurs du Touvet organisé par le Rugby Club Touvet Pontcharra revient pour sa 25^{ème} édition à la salle du Bresson au Touvet, les 27, 28 février et 1^{er} mars 2026 : près de 60 producteurs, restauration sur place.

Mêmes tarifs que 2025 (4€ ou 3 € avec réduction, verre de dégustation inclus).

Lectures à voix haute : Ode à l'amour

Commune Le Touvet, bibliothèque

Samedi 21 février à 10h30

Rencontres, ruptures, retrouvailles, passions torrides ou douce tendresse, l'amour fait tourner le monde comme dit la chanson.

Des instants magiques, des chemins de destinées qui se croisent parfois de façon inattendue.

Annette, Cathy et Monique vous proposent des lectures à voix haute, passages d'œuvres littéraires célébrant ou parlant d'amour.

Ados – Adultes, sur inscription.

bibliotheque@letouvet.com ou 04 58 00 50 27

Loto

Tennis de Table du Grésivaudan

Samedi 21 février 20h

Gymnase du Bresson

2500€ de lots à gagner.

1 carton = 4€ ; 5 cartons = 17,50€

10 cartons = 35€ (possibilité

d'acheter jusqu'à 20 cartons)

Buvette et restauration sur place.

Les cartons personnels seront acceptés.

Ouverture des portes à partir de 18h30.

Pas de réservation possible. Pour tout renseignement, contactez-nous par mail à ttgresivaudan.com@gmail.com



Coin des voisins

Ciné-Débat : "TOXIC BODIES"

GRENE

Samedi 7 février à 18h

Salle polyvalente de Sainte-Marie-d'Alloix

GRENE vous invite à la projection du documentaire de Camille ETIENNE et Solal MOISAN sur les PFAS polluants éternels, suivi d'un débat animé par GRENE.

Entrée gratuite avec participation au chapeau possible.

Festival Échos

Samedi 28 février 20h

Salle polyvalente de Sainte-Marie-d'Alloix

"Beau comme un camion" (Cie Les 7 Soeurs) est un spectacle-hommage aux routiers et à la liberté du voyage, raconté à travers le regard d'une femme voyageant seule, célébrant ces camionneurs, voyageurs solitaires en quête d'émancipation dans un monde en accélération. Spectacle porté par l'espace Paul Jargot et l'espace Aragon avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Participation libre. Billetterie solidaire en partenariat avec 2kg de culture : <https://www.2kgdeculture.com/> ou sur place le jour du spectacle.

Informations pratiques

MAIRIE DU TOUVET

Contact

04 76 92 34 34 – mairie@letouvet.com

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le weekend et les jours fériés au 06 87 76 15 09

Ouverture physique de la mairie

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le jeudi de 8h30 à 12h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Services municipaux

Service vie scolaire : 04 76 92 34 37

Accueil de loisirs : 04 76 92 36 11

Relais Petite Enfance : 06 33 49 49 01.

Multi-accueil : 04 76 08 45 35.

Services techniques : 04 76 99 75 56.

Vie associative : 04 58 00 50 37.

Service urbanisme : accueille sur RV le lundi de 14h à 17h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h, sans RV le mercredi de 14h à 17h. Prise de RV au 04 76 92 34 34.

Centre communal d'action sociale (CCAS) : ccas@letouvet.com.

Bibliothèque municipale. Ouverte au public le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Point WiFi en libre accès aux heures d'ouverture de la bibliothèque. 04 58 00 50 27- bibliotheque@letouvet.com

MARCHÉ DU TOUVET

Tous les samedis à partir de 8h00. La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église et la Grande rue entre la place de l'école et la rue de la Priola.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola. 04 76 08 45 94.

En cas d'urgence composez le 17

LA POSTE

Bureau de Poste du village : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h30 à 12h.

Le centre de tri : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h45 et le samedi de 8h45 à 12h.

ESPACE FRANCE SERVICES INTERCOMMUNAL PONTCHARRA

Aides pour les démarches administratives et numériques.

Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 13h30 à 17h.

33 rue de la Ganterie à Pontcharra. 04 76 97 94 10.

PERMANENCE AVOCAT CONSEIL

Tous les premiers mardi du mois de 12h30 à 14h00.

RDV de 20 minutes maximum.

Prise de RV : mairie du Touvet - 04 76 92 34 34

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet sur rendez-vous à prendre auprès de la mairie 04 76 92 34 34

ARCHITECTE-CONSEIL

M. Laurent Louis reçoit à la mairie, sur RDV au 04 76 92 34 31.

PROPRETÉ URBAINE

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes le Grésivaudan. Tous les déchets ménagers doivent être apportés dans les points d'apport volontaire de la commune, dont vous trouverez la carte sur le site de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Déchetterie du Touvet, route de Goncelin, du lundi au dimanche de 8h15 à 17h45, fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements sur les déchets, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines : un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

FEU DE VÉGÉTAUX

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En bus : www.tougo.fr,

www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

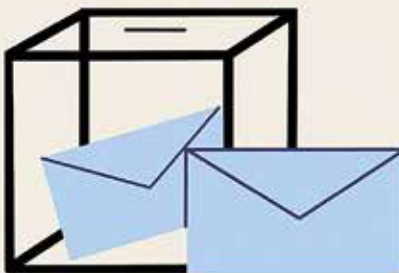
En train :

[www. https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes](https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes)

URGENCES

Contacts 7j/7 et 24h/24 :

- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Centre anti-poison : 04 76 42 42 42
- Médecin de garde : 0 810 15 33 33
- Pharmacie de garde : 3915
- EDF : 0 810 33 33 38
- GDF : 0 800 47 33 33
- Eau : Véolia : 09 69 32 34



Élections municipales : 15 et 22 mars 2026

Un rendez-vous démocratique majeur

Au printemps 2026, les citoyens sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants municipaux. Les élections municipales, prévues les dimanches 15 et 22 mars 2026, constituent un moment essentiel de la vie démocratique locale. Elles permettent aux habitants de choisir l'équipe chargée de gérer la commune pour les six prochaines années.

Un mode de scrutin par liste

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, comme la nôtre, les élections municipales se déroulent selon un scrutin de liste à deux tours. Les électeurs votent pour une liste complète de candidats, sans possibilité de panachage. Les listes doivent respecter la parité entre les femmes et les hommes.

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour, elle se voit attribuer la moitié des sièges du conseil municipal, le reste étant réparti proportionnellement entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix. En l'absence de majorité absolue, un second tour est organisé.

Qui peut voter ?

Pour participer au scrutin, il est nécessaire :

- d'être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin,
- de posséder la nationalité française ou celle d'un pays de l'Union européenne (pour les élections municipales),
- d'être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Comment voter ?

Rendez-vous dans votre bureau de vote (mairie ou école maternelle) en vous munissant d'une pièce d'identité. La carte électorale seule ne suffit pas !

Vote par procuration

Vous serez absent le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote.

Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche en France ou à l'étranger.

La demande de vote par procuration peut se faire :

- en remplissant un formulaire en ligne (puis en se déplaçant à la gendarmerie, police ou au tribunal judiciaire)
- en ligne avec une identité numérique certifiée "France Identité" sur : www.maprocuration.gouv.fr avec le formulaire à imprimer (puis en se déplaçant à la police, gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- avec le formulaire disponible à la gendarmerie, police ou tribunal judiciaire